

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 19/10/2022

Date d'affichage : 04/11/2022

Certifié exécutoire par réception en

Sous-Préfecture de Limoux le:

- 8 NOV. 2022

L'an **deux mil vingt deux, le vingt six octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, Mme Amandine MORENO, M. Jean-Michel BALLARIN, M. Mohammed EL HABCHI.

Étaient absents excusés : M. Claude ESCLOUPIER, Mme Brigitte MARSEILLE, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Martine DAFFOS, M. Stéphane PEILLE.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Thierry CAUSSE, Mme Nathalie REBELLE, M. Denis DEZARNAUD.

Procurations : Mme Brigitte MARSEILLE en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Stéphane PEILLE en faveur de M. Mohammed EL HABCHI.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2022-096**

Domaine : 3.1 - Acquisitions

OBJET : Acquisition parcelle cadastrée section AP n°192 en partie appartenant à M. Pascal BOFFELLI.

Vu le Code de l'urbanisme en ses articles L240-1 et 3,

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - H valant SCOT approuvé en date du 19 décembre 2019,

Considérant le courrier en date du 28 septembre 2022 par lequel M. Pascal BOFFELLI a donné son accord pour céder une partie de la parcelle cadastrée section AP/192 sise lieu-dit la plage d'une superficie totale de 7 421m², en contrepartie la commune s'engage à réaliser les travaux de branchement AEP et EU en limite de propriété de cette parcelle pour un montant approximatif de 5 000€ environ.

Considérant que la parcelle rétrocédée par M. BOFFELLI est nécessaire pour la création d'une voie verte le long du fleuve Aude ;

Les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de la commune.

A cet effet, M. Le Président demande au Conseil Municipal :

1. De se prononcer favorablement sur l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AP/192 selon plan ci-annexé et selon les modalités de compensation sus évoquées.

1-1 Dire que cette parcelle intègrera le domaine privé de la commune dès la régularisation de l'acte authentique.
2. De dire que la SCP BERNARD est chargé de l'acte notarié ;
3. De prendre acte que les frais liés au bornage et à l'acte notarié seront pris en charge par la Commune ;
4. D'imputer la dépense en section de fonctionnement du BP 2022 et en investissement du BP SPIC de l'eau et du SPIC de l'assainissement.
5. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération notamment l'acte notarié et toutes conventions concernant ce bien.

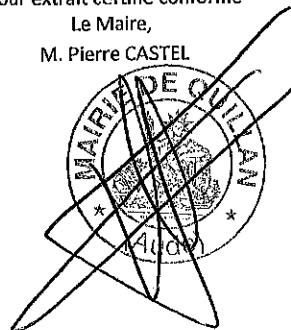
Il demande d'en délibérer.

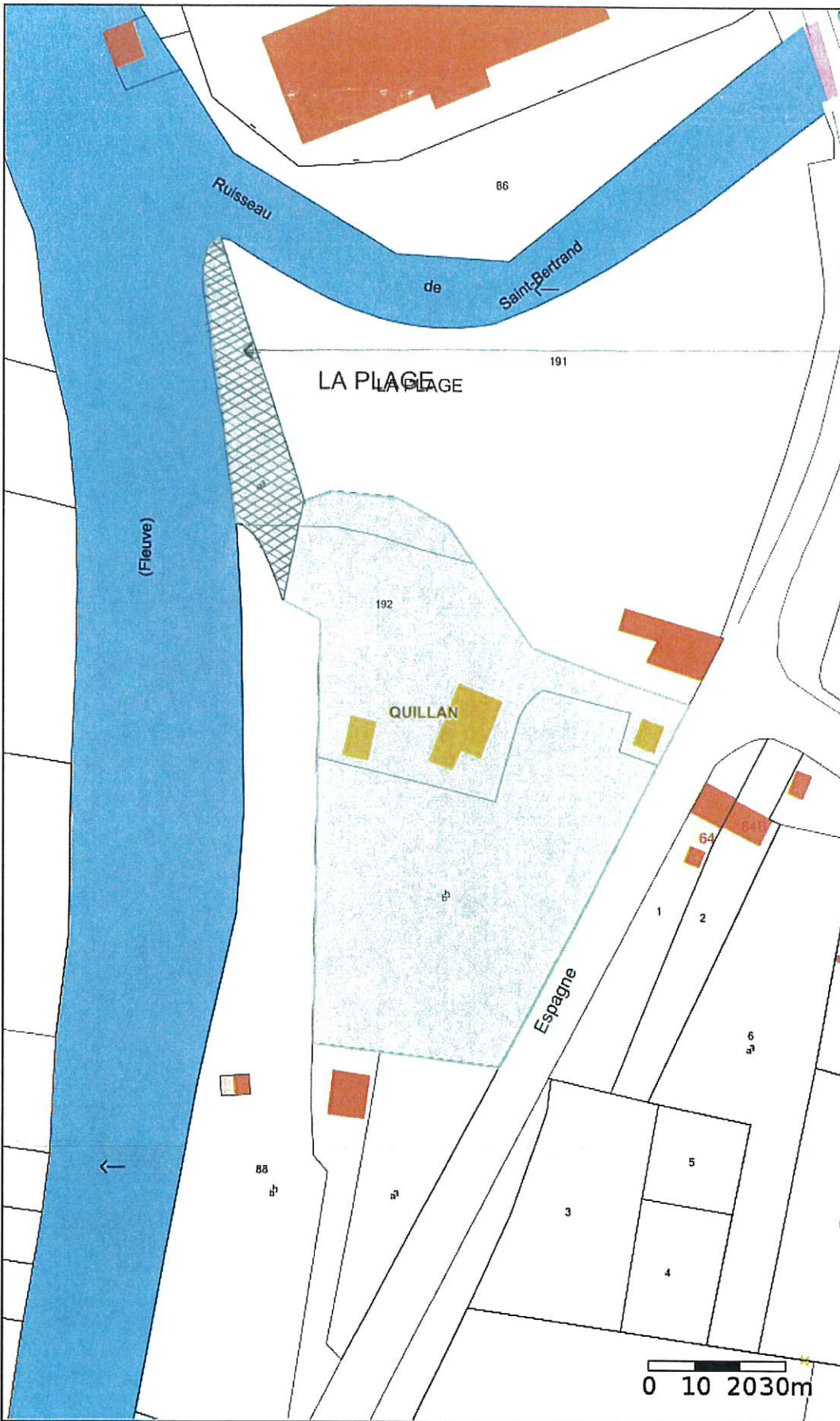
Le Conseil Municipal
Où l'exposé de son Président
Après en avoir délibéré

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Pierre CASTEL





emprise maximale
retracée



Echelle : 1:1250

2022-096**Identifiant FAST :** ASCL_2_2022-11-08T09-28-23.00 (MI240959156)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20221108-2022-096-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Acquisition parcelle cadastrée section AP n.192 et partie appartenant à M. Pascal BOFFELLI.**Date de décision :** Nov 8, 2022 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions**Acte :** [MA-DEL-2022-096.PDF](#)**Préparé**Date **08/11/22 à 09:28**Par **ROUJOU Carole****Transmis**Date **08/11/22 à 09:28**Par **ROUJOU Carole****Accusé de réception**Date **08/11/22 à 09:34**